

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.119

L'An deux Mille Neuf, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. LE GUEUT

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **VILLE DE ROYAN – COMPTE ADMINISTRATIF 2008**
AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE**

VOTE :

Par courrier en date du 31 juillet 2009, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes a adressé à Monsieur le Maire l'avis rendu en sa séance du 30 juillet 2009, relatif au compte administratif de l'année 2008 de la commune de Royan, en application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce rapport doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, relatif au compte administratif de l'année 2008 de la commune de Royan, ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, en sa séance du 30 juillet 2009, relatif au compte administratif de l'année 2008 de la commune de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN